

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

**Direction en charge** : Pôle Cycle de l'Eau

**OBJET** : Attribution du marché : Réalisation de 13 Schémas Directeurs  
d'Assainissement dans le cadre d'un groupement de commandes

Le 29 mars 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 23 mars 2023 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

**Présents** : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Patrick MATHIEU, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA, Mme Véronique CHAVEROT

**Pouvoirs** : Mme Catherine PALMIER donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY, M. Georges SUZAN donne pouvoir à M. Bruno COASSY, Mme Mireille GIBERT donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Claude MONDESERT donne pouvoir à M. Georges REBOUX, M. Frédéric LAFOUGERE donne pouvoir à M. Didier BERNE, M. Sébastien DESHAYES donne pouvoir à M. Pierre VERICEL, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Bertrand VALLA,

**Absents remplacés** : M. Gilbert GRATALOUP remplacé par M. Patrick THIVILLIER

**Absents excusés** : M. Jean-Luc LAVAL

**Absents** : M. Jérôme BRUEL, M. Laurent THOMAS

**Secrétaire de séance** : M. Marc RODRIGUE

<b>Nombre de membres en exercice : 71</b>
<b>Nombre de membres présents : 60</b>
<b>Nombre de membres supplées : 1</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 7</b>
<b>Membres absents non représentés : 3</b>
<b>Nombre de votants : 68</b>
<b>Nombres de vote</b>
<b>POUR : 68</b>
<b>CONTRE :</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>
<b>NPPAV :</b>

## **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en son article L. 2124-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la convention constitutive du Groupement de Commande signée par l'ensemble des membres,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chambéon, en date du 12 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Civens, en date du 20 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Cottance, en date du 18 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Epercieux St Paul, en date du 7 novembre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Essertines en Donzy, en date du 3 novembre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Montchal, en date du 3 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Néronde, en date du 17 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Panissières, en date du 25 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Poncins, en date du 6 décembre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de St Martin Lestra, en date du 6 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Ste Agathe en Donzy, en date du 14 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Salt en Donzy, en date du 11 octobre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement,

Vu la décision n°241-2022 du Président de la CCFE en date 23 décembre 2022, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement

Vu le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes en date du 15 mars 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes en date du 15 mars 2023.

## **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Dans le cadre de la charte partenariale signée avec les communes et de leurs accompagnements dans l'exercice de leurs compétences assainissement, la CCFE est le coordonnateur du groupement de commandes pour la passation du marché public de prestations intellectuelles consistant à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement : 12 schémas directeurs d'assainissement pour les communes de Chambéon, Civens, Cottance, Epercieux St Paul, Essertines en Donzy, Montchal, Néronde, Panissières, Poncins, St Martin Lestra, Ste Agathe en Donzy et Salt en Donzy et 1 schéma directeur d'assainissement pour la ZA des Places.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 janvier 2023 au BOAMP et le 13 janvier 2023 au JOUE. Cet avis avait pour objet la passation du marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement : 12 schémas

directeurs d'assainissement pour les communes de Chambéon, Civens, Cottance, Epercieux St Paul, Essertines en Donzy, Montchal, Néronde, Panissières, Poncins, St Martin Lestra, Ste Agathe en Donzy et Salt en Donzy et 1 schéma directeur d'assainissement pour la ZA des Places.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offre ouvert.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification au titulaire. Le début d'exécution est prévu le 17 avril 2023 ou à compter de la notification du marché si cette date est ultérieure. Le marché ne pourra pas être reconduit.

La date de remise des offres était fixée au 15 février 2023 à 12h00.

La CCFE a reçu 3 plis des entreprises suivantes :

- Coopérative d'études en eau et assainissement (C2EA) de Clermont Ferrand,
- SARL Profils Etudes de Chambéry,
- SAS Réalités Environnement de Trévoux.

## CONTENU

Conformément à ses obligations, la CCFE en qualité de coordonnateur du groupement de commande, a :

- Analysé les candidatures et les offres reçues ;
- Elaboré le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;
- Transmis le rapport d'analyse des candidatures et des offres aux autres membres du groupement de commande pour qu'ils puissent faire valoir leurs observations ;
- Préparé les convocations de la Commission d'appel d'offres ;
- Conduit les réunions de la Commission d'appel d'offres.

Plus précisément, en tant que coordonnateur du groupement de commandes pour la passation du marché, la CCFE a procédé à l'analyse des 3 offres, jugées recevables, conformément aux critères mentionnés à l'article 8 du règlement de la consultation, à savoir :

- Le prix pour 40 points/100
- La valeur technique pour 60 points/100. La valeur technique était appréciée au regard de 7 sous-critères pondérés.

Lors de sa séance du 15 mars 2023, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres reçues, s'est approprié le rapport d'analyse des candidatures et des offres établis par la CCFE, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, et en liaison avec les autres membres du groupement de commande.

Lors de cette séance, elle a attribué le marché public à la société Réalités Environnement ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères et sous-critères définis dans le règlement de la consultation, pour un montant total estimatif (tel que résultant du Détail Quantitatif-Estimatif (DQE)) de 449 270,10 € HT.

Le détail des montants estimatifs (tels que résultant du DQE) pour chacun des membres du groupement est le suivant :

Membres du groupement	Montants estimatifs (tels que résultant du DQE) En € HT
Chambéon	29 782,34
Civens	34 677,54
Cottance	26 882,29
Épercieux-Saint-Paul	40 487,04
Essertines-en-Donzy	23 156,54
Montchal	22 196,29
Néronde	34 364,89
Panissières	107 689,19
Poncins	44 738,04
St Martin Lestra	30 464,59
Ste Agathe-en-Donzy	14 403,04
Salt en Donzy	27 820,29
CCFE-ZA Les Places Civens	12 858,04

Concernant la ZA des Places à Civens, Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget de la CCFE.

## VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le choix de la CAO d'attribuer le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement, à la société Réalités Environnement pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 449 270,10 € HT ;
- Autoriser Monsieur le Président de la CCFE à signer le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement, à la société Réalités Environnement pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 449 270,10 € HT et pour chacun des membres du groupement pour les montants estimatifs (tels que résultants du DQE) suivants :

Membres du groupement	Montants estimatifs (tels que résultant du DQE) En € HT
Chambéon	29 782,34
Civens	34 677,54
Cottance	26 882,29
Épercieux-Saint-Paul	40 487,04
Essertines-en-Donzy	23 156,54
Montchal	22 196,29

Néronde	34 364,89
Panissières	107 689,19
Poncins	44 738,04
St Martin Lestra	30 464,59
Ste Agathe-en-Donzy	14 403,04
Salt en Donzy	27 820,29
CCFE-ZA Les Places Civens	12 858,04

- Autoriser Monsieur le Président de la CCFE à notifier le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement, pour l'ensemble des membres du groupement, à la société Réalités Environnement, Titulaire du marché ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute décision pour l'exécution du marché relatif à la réalisation de 13 schémas directeurs assainissement, en ce qui concerne la ZA des Places à Civens ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

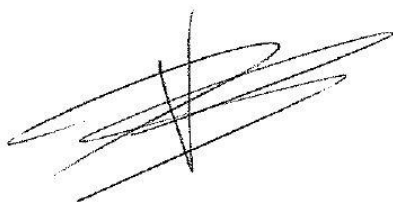
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président  
M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance  
M. Marc RODRIGUE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de mise en ligne : 06/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230329-20230132903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023